



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 57055

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question des droits des malades. Il existe une forte attente de la population qui souhaite bénéficier d'un système de santé organisé autour du patient. Une modernisation du système de santé pour apporter une réponse aux attentes exprimées nécessite en effet de reconnaître et de préciser les droits fondamentaux des personnes dans leurs relations avec le système de santé et, en particulier, le droit au respect de la dignité et à la protection de l'intégrité du corps ainsi que l'accès direct au dossier médical. Dans ses relations avec le professionnel de santé, le malade doit devenir un véritable acteur. Par ailleurs, il s'agit de mettre en place les bases de l'expression et de la participation des usagers du système de santé en créant un nouveau statut pour les associations de malades et d'usagers. En conséquence, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour développer les droits des malades, notamment au niveau du dossier médical et des associations de malades et d'usagers.

## Texte de la réponse

Le projet de loi de modernisation du système de santé doit beaucoup aux associations et à leur action pour la prise en compte des attentes nouvelles des usagers. Les objectifs poursuivis par le Gouvernement sont en effet de reconnaître et préciser les droits des personnes dans leurs relations avec le système de santé. A ce titre, il est prévu, notamment, la possibilité pour la personne malade d'accéder directement à son dossier médical ; la médiation d'un praticien désigné ne serait plus une exigence mais deviendrait un choix de la personne. L'objectif est également de mettre en place les bases de l'expression et de la participation des usagers du système de santé par l'intermédiaire de leurs associations et de renforcer l'organisation régionale des systèmes de santé. Ce projet a nécessité un important travail de concertation et de consultation. Il est aujourd'hui en passe d'être finalisé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57055

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 2001, page 546

**Réponse publiée le :** 21 mai 2001, page 3006